

20 septembre 2012

N° 26 – 2012

SCOR reçoit deux « *Global Awards* »

SCOR a reçu hier soir deux prestigieux « *Global Awards* », organisés chaque année par le magazine *Reactions* à New York : le Groupe a été élu « *Best Reinsurance Company for Life* », pour la deuxième année consécutive, et « *Best Reinsurance Company for the London Market* ».

Chacun de ces deux prix récompense des réussites importantes de SCOR au cours des derniers trimestres. SCOR a ainsi accru d'environ 50 % son activité de réassurance Vie avec l'acquisition de Transamerica Reinsurance en août 2011, et lancé en janvier 2011 un nouveau syndicat des Lloyd's, Channel 2015, qui renforce sa présence sur le marché londonien.

Cette année, SCOR avait obtenu le prix « *Reinsurance Company of the Year* » lors des « *Reactions London Market Awards* » en juillet dernier ainsi que le prix « *Risk Carrier of the Year* » lors des « *Honours* » organisés à Londres par le magazine *Insurance Insider* le 6 septembre 2012. Denis Kessler a par ailleurs été élu « *Industry Personality of the Year* » lors des « *Worldwide Reinsurance Awards* » qui se sont tenus à Londres le 5 septembre 2012. Ces nombreuses distinctions, attribuées par des professionnels de l'assurance et de la réassurance du monde entier, récompensent les performances et la stratégie du Groupe, dont la notation a été relevée à « A+ » ou équivalent par l'ensemble des agences au cours de ces derniers mois, et qui a enregistré de très bons résultats au premier semestre 2012.

Denis Kessler, Chairman and CEO of SCOR, déclare : « *Ces deux nouvelles distinctions complètent une série de prix témoignant de la reconnaissance des performances de SCOR par les professionnels du secteur. Elles mettent également l'accent sur deux initiatives réussies du Groupe, à la fois en Vie et en Non-Vie, qui démontrent notre capacité à saisir les opportunités de croissance tout en renforçant notre rentabilité et notre solvabilité* ».

*

* *

20 septembre 2012

N° 26 – 2012

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 8 mars 2012 sous le numéro D.12-0140 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.